

<b>Date de l'arrêté :</b> <b>04/08/2025</b>	République Française Département : AISNE Arrondissement : Château-Thierry MARIGNY EN ORXOIS - COMMUNE
<b>Objet :</b> <b>Réglementation de la circulation et du stationnement pour la brocante</b>	

### **ARRÊTÉ N° AR\_066\_2025**

portant Réglementation de la circulation et du stationnement pour la brocante

Le Maire de Marigny en Orxois

Vu le code de la route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-huitième, 164 partie signalisation temporaire)

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la brocante organisée par la Compagnie d'Arc de Marigny en Orxois, il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

### **A R R E T E**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits Rue de la Mairie (RD11) à partir du carrefour avec la rue d'Issonges et rue de la Fontaine puis à partir du carrefour de la RD 845 direction Montreuil-aux-Lions et le prolongement de la RD11 en direction de Veully-la-Poterie, rue de l'Eglise et place de la Halle, le 31 août 2025 de 5 h à 19 h.

**Article 2 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'arrêté sera affiché de façon permanente par le soin des autorités locales.

**Article 3 :** Monsieur Le Commandant du groupement de gendarmerie, la DVD de Château-Thierry, les Maires des communes limitrophes (Veully-la-Poetrie, Montreuil-aux-Lions et Bussiares) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MARIGNY-EN-ORXOIS, le 04 août 2025

Le Maire,  
Philippe MARCHAL



L'Adjoint délégué